

Aide aux associations

Sevran est une ville riche de ses 300 associations et de nombreux bénévoles.

Au cœur de la vie sociale, culturelle et citoyenne, celles-ci permettent à chacun de prendre une part active au développement du sport, de la culture, de la solidarité, de projets contribuant à mieux vivre ensemble.

Quelles sont vos droits et démarches à accomplir pour créer une association à but non lucratif (Loi 1901) ?

Du sport à la musique, de la vie de quartier à la santé, les associations jouent un rôle important dans l'animation de la cité, le développement du lien social et l'expression d'une citoyenneté vivante et active.

La Ville de Sevran les aide à concrétiser leurs projets tout en souhaitant favoriser leur accession à une autonomie durable.

Le soutien de la Ville à la vie associative se manifeste par la mise à disposition de locaux :

- équipements sportifs,
- salles municipales,
- accueil des activités dans des centres d'animation.

La Ville peut également envisager de finaliser des partenariats avec certaines associations ou les accompagner dans les événements (Internationale à pétanque, Téléthon, 14 juillet...) qu'elles organisent.

Le [magazine de la ville de Sevran](#) soutient les associations sevranaïses en communiquant chaque mois sur la vie associative, ses manifestations et ses rendez-vous.

Les associations peuvent aussi bénéficier de subventions, tant pour mener à bien des projets que pour les accompagner au quotidien.

Demande de subvention

Téléchargez le dossier de subvention

Vous souhaitez des renseignements concernant la procédure à suivre pour déposer une demande de subvention à la mairie de Sevran, prenez contact avec :

Direction des Relations Publiques et de la Vie Associative

26-28 rue Becquerel – Zac Bernard-Vergnaud

Tél : 01 41 52 49 26

Horaires :

- du lundi au vendredi midi de 8h15 à 12h et de 13h à 17h15
- le vendredi de 8h15 à 12h30

Avant toute démarche, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Direction de la Communication :

Hôtel de ville

28, avenue du Général Leclerc

Tél : 01 49 36 52 30

E-mail : site_internet@ville-sevran.fr (site_internet[at]ville-sevran[dot]fr)

Horaires :

- le lundi de 8h30 à 12h
- du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Le service communication pourra vous conseiller si vous souhaitez créer une asso et vous permettre de figurer dans l'annuaire des associations. [En savoir plus.](#)

Ensuite, présentez une demande d'inscription en préfecture qui se charge, après paiement des droits d'inscription, de la publication au journal officiel :

Sous-Préfecture du Raincy

Bureau de l'Administration Générale et des Associations

55, avenue Thiers – 93 340 Le Raincy

Tél : 01 43 01 47 36

E-mail : associations-le-raincy@seine-saint-denis.pref.gouv.fr

[Site](#)

Pour des projets spécifiques liés à la politique de la ville, vous pouvez contacter le service politique de la ville :

Direction de la Politique de la ville

10, avenue Salvador Allende

Tél : 01 41 52 40 12

E-mail : pdv@sevrans.paristde.fr (pdv@sevrans.paristde.fr)

Horaires :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
- et de 13h à 17h30

Pour plus d'information sur le service politique de la ville, [cliquez ici](#).

À télécharger : Dossier subvention 2024

[formulaire_2024.pdf](#) (.pdf - 166.41 Ko)

Direction de la Communication

Email

communication@ville-sevrans.fr

Téléphone

[01 49 36 52 30](tel:0149365230)

Adresse

Hôtel de ville - 28 avenue du Général Leclerc

93270 SEVRAN

France

Horaires : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30

Direction des Relations publiques / Vie associative

Nathalie Perin

Email

vie-asso@ville-sevrans.fr

Téléphone

[01 41 52 49 26](tel:0141524926)

Adresse

26-28 rue Becquerel

93270 SEVRAN

France

Horaires : Lundi au vendredi midi de 8h15 à 12h et 13h à 17h15 / Vendredi de 8h15 à 12h30

Politique de la ville

Téléphone

[01 41 52 40 12](tel:0141524012)

Adresse

10 avenue Salvador-Allende

93270 SEVRAN

France

Horaires :

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 17h30

Le service Politique de la ville prend en charge l'instruction le suivi et l'évaluation de tous les dispositifs liés à la Politique de la ville dont la pierre angulaire est le nouveau **Contrat de Ville Intercommunal**

Sevran/Tremblay/Villepinte (CVI).

Les missions du service sont à la fois techniques, administratives, mais aussi de conseil, de mise en réseau, d'animation et de mise en cohérence de projets transversaux.

Les principales missions du service Politique de la ville :

- Être l'interface entre l'Etat, l'intercommunalité et la ville pour mettre en œuvre au niveau local les dispositifs de la politique de la ville : chaque année, le service Politique de la ville met en application des orientations définies par la municipalité et l'intercommunalité à partir de diagnostics partagés. Ces orientations sont en corrélation avec celles des différents partenaires institutionnels, impliqués dans les dispositifs contractualisés avec l'Etat.
- Assurer le suivi administratif nécessaire à l'obtention des subventions dans le cadre du CVI mais aussi d'autres dispositifs tels que le VVV (programme Ville-Vie-Vacances), le CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité), les ASV (Atelier Santé Ville) et le FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance).
- Aider au montage de projets et accompagner techniquement certains projets.
- Organiser et animer des réunions d'information et de réflexion autour de questions liées au développement social et urbain.
- Impulser des projets encourageant la transversalité entre les services municipaux et des dynamiques inter-territoriales à l'échelle de la ville ou de l'intercommunalité : le service Politique de la ville est la maîtrise d'œuvre d'une démarche globale, d'animation et de mise en cohérence des projets correspondants aux orientations politiques.

Voir aussi

[Figurer dans l'annuaire des associations](#)